

37 RUE LA PEROUSE SAS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 RUE LA PEROUSE, 75116 PARIS
RCS PARIS 499.216.380



PROCES VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR LES ASSOCIES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai, à dix-sept heures,

Les Associés de 37 RUE LA PEROUSE SAS (la "Société") se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société sur convocation du Président, conformément aux statuts.

Sont présents :

- LA PEROUSE LUXEMBOURG, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois au capital de 105.300 Euros, dont le siège est sis 4 rue du Fort Wallis, L-2714 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de LUXEMBOURG sous le n° B 129385, propriétaire de 3.699 actions et représentée par Messieurs Antoine KARAMOSKO, Alberto MORANDINI et Christophe CLEMENT,
- FARES LUXEMBOURG SARL, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois au capital de 407.400 Euros, dont le siège est sis 4 rue du Fort Wallis, L-2714 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de LUXEMBOURG sous le n° B 65230, propriétaire de 1 action et représentée par Messieurs Antoine KARAMOSKO, Alberto MORANDINI et Christophe CLEMENT,

Seuls Associés de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine KARAMOSKO.

FORVIS MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement invité, n'assiste pas à la réunion.

L'Assemblée Générale des Associés constate que les documents devant être mis à sa disposition l'ont été dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission du Président
- Nomination du nouveau Président
- Rémunération du nouveau Président
- Pouvoirs

Le Président déclare la discussion ouverte. Différents échanges ont lieu. Aucune observation particulière n'étant formulée, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés prend acte de la démission de la société :

COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE DE L'ARCHE SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 euros
Ayant son siège 37 rue La Pérouse, 75116 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 398 269 423
Représentée par son Président, Monsieur Antoine KARAMOSKO

la remercie pour l'ensemble des missions accomplies au titre de son mandat et lui en donne valable quitus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés décide de nommer Président de la Société à effet de la présente réunion la Société et pour une durée illimitée :

Monsieur Antoine KARAMOSKO,
Né le 7 août 1973 à PARIS 12^{ème},
Domicilié 12 avenue Kléber, 75116 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés décide qu'au titre de son mandat de Président, Monsieur Antoine KARAMOSKO percevra une indemnité de 10.000 € (dix mille euros) brute annuelle et pourra prétendre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements dans l'intérêt de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés pour servir et valoir ce que de droit.

LA PEROUSE LUXEMBOURG

Représentée par son gérant, FARES FINANCE SARL
Représentée par son conseil de gérance,

Antoine KARAMOSKO

Christophe CLEMENT

Alberto MORANDINI

FARES LUXEMBOURG SARL

Représentée par son gérant, FARES FINANCE SARL
Représentée par son conseil de gérance,

Antoine KARAMOSKO

Christophe CLEMENT

Alberto MORANDINI

Le Président

